

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
de l'UEMOA - ABIDJAN
DIRECTION DES OPERATIONS DU MARCHE
COURRIER ARRIVEE
Date... 26-06-2006
Heure... 14H

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2006



SOMMAIRE

Page 3

ORDRE DU JOUR

Page 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 5

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Page 6

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 9

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 11

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 15

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

Page 16

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2005

Page 17

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

Page 18

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

- 1.** Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- 2.** Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE,
- 3.** Approbation desdits comptes et conventions,
- 4.** Affectation du résultat
- 5.** Renouvellement de mandats de Commissaires aux comptes.
- 6.** Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes,
- 7.** Fixation du montant des indemnités de fonctions allouées au Conseil d'Administration
- 8.** Pouvoirs pour les formalités.



SOCIETE DE GESTION ET
D'INTERMEDIATION DU GROUPE BICI

DESTINATAIRE :

**BOURSE REGIONALE DES VALEURS
MOBILIERES (BRVM)**

**DIRECTION
ABIDJAN**

A L'ATTENTION DE M. ZAMBLE

V/L DU
V/REF. :
N/REF. : AAE/CAO P. 1787

Abidjan, le 15 Juin 2006

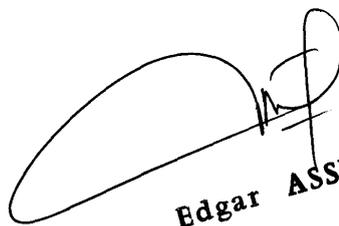
**OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITE
FILTISAC/SICOR**

Messieurs,

Nous vous adressons ci-joint, le rapport d'activité des sociétés **FILTISAC** et **SICOR** pour exercice 2005.

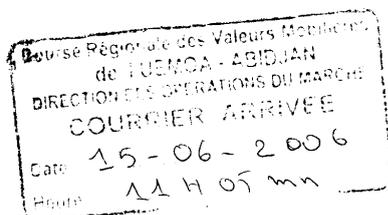
Nous vous souhaitons bonne réception des présentes,

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



Edgar ASSI

BICI - Bourse
01 B P. 1298 ABIDJAN 01
Tél. 20-16-68



RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

HACHETTE	:	29,6 %
ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	:	20,0 %
ÉDIPRESSE	:	20,0 %
Le Personnel	:	3,0 %
Les Privés personnes morales	:	5,4 %
Les Privés personnes physiques	:	22,0 %
		<hr/>
TOTAL	:	100,0 %

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, votre conseil vous a convoqués ce jour, en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice passé, et soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport, ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur les propositions d'affectation et de répartition des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2005 et sur la fixation du montant de l'indemnité de fonction des administrateurs.

Nous vous invitons à examiner les différents aspects de l'activité des NEI au cours de l'exercice 2005.

L'évolution de la valeur boursière de l'action NEI se présente comme suit :

* 30 juin 2004	:	6 295 FCFA
* 31 décembre 2004	:	5 735 FCFA
* 30 juin 2005	:	5 000 FCFA
* 31 décembre 2005	:	4 800 FCFA

Activité :

L'année 2005 a été marquée par le rapprochement de certains services des sociétés NEI et CEDA. Ce projet a été mis en œuvre en juin 2005 par le transfert de la quasi-totalité des salariés de la société CEDA dans les locaux de la société NEI, ce qui a permis une réduction des charges tant pour la société NEI que pour la société CEDA.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2005 s'élève à 3 827 316 559 de F.CFA contre 2 369 179 270 de FCFA en 2004, soit une progression du chiffre d'affaires de 62 % par rapport à 2004. Une progression liée à la commercialisation des fonds CEDA à partir du 1er juillet 2005.

En revanche la société affiche un résultat négatif en raison :

- du contexte socio politique de la Côte d'Ivoire,
- de la baisse substantielle du taux de scolarisation et particulièrement d'inscription en cours préparatoire première année.

Production

En dépit d'un contexte de rentrée scolaire encore une fois perturbée, nous avons effectué les tirages nécessaires à une bonne couverture du marché, toujours réduit à la partie sud du pays. Le rapprochement des deux sociétés a permis de négocier des prix de fabrication favorables à l'amélioration des prix de revient de la collection « Ecole et développement ».

La littérature aux programmes des lycées et collèges nous a conduit à refaire des tirages conséquents de titres à notre catalogue, de même qu'en parascolaire avec des réimpressions de titres de la collection « Caïmans ».

En littérature et jeunesse et, en l'absence de subventions, nous avons dû limiter notre production aux ouvrages subventionnés et aux auteurs dont nous avons l'assurance que leurs ouvrages seraient rentabilisés au cours de l'exercice : Venance Konan, Adama Dahico etc.

Nous avons dû surseoir à la production des huit titres nouveaux de la collection « Adoras » prévus en cours d'année 2005.

Ressources humaines

La masse salariale est en baisse de 139 548 KFCFA par rapport au réalisé de 2004, soit une diminution de 27% par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par des départs à la retraite fin 2004 et le non remplacement des postes laissés vacants.

L'effectif permanent de la société est de 19 en 2005 contre 32 personnes en 2004.

Investissements

Acquisition d'un nouveau serveur en remplacement de l'ancien inapte à la poursuite de l'informatisation des comptes. Budget : 6 MCFA

Situation de Trésorerie

Notre trésorerie nette devient positive. Cette situation provient de la vente exclusive des fonds CEDA à partir du mois de juillet 2005.

La Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI) a réitéré sa confiance en nous accordant un crédit de campagne, facilitant ainsi le démarrage de nos fabrications.

Résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Après avoir examiné les comptes, le conseil d'administration décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à FCFA 83 031 385 intégralement au compte Report à nouveau.

Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » qui présentait un solde débiteur de quatre cent quatre vingt dix neuf millions six cent cinquante quatre mille cinq cent treize (FCFA 499 654 513) présentera un nouveau solde débiteur de cinq cent quatre vingt deux millions six cent quatre vingt cinq mille huit cent quatre vingt dix huit (CFA 582 685 898).

Évolution de la société

Notre activité d'éditeur scolaire, très dépendante du contexte socio politique a été une fois encore perturbée en 2005. Parallèlement, le marché du nord et de l'ouest reste toujours fermé à la distribution de nos ouvrages, créant ainsi une récession de chiffre d'affaires qui s'est amplifiée d'année en année.

En dépit de cette situation particulière depuis quatre exercices, nous avons réussi en 2005 à contenir les pertes grâce, d'une part à des économies de charges significatives et à l'apport de la distribution du catalogue de notre confrère Ceda.

Ayant fait le nécessaire pour provisionner les comptes clients débiteurs et les stocks en 2004 et 2005, nous avons mis la société en situation de retour au profit à court terme, surtout si notre périmètre d'activité première (ouvrages scolaires) devait, comme nous le pensons, revenir à la couverture du marché de l'intégralité de la Côte d'Ivoire.

A la lecture de ce rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Nous ne saurions clôturer ce rapport, sans remercier l'ensemble du personnel pour sa fidélité à la société, à son sens des responsabilités et à son professionnalisme qu'il a su manifester tout au long de l'année.

Nous vous remercions.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels des Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales généralement admises. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels, établis conformément aux principes du système comptable de l'OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous portons à votre attention les observations suivantes :

- Depuis la clôture de l'exercice précédent, les capitaux propres des NEI sont inférieurs au minimum légal. L'assemblée générale mixte du 16 juin 2005 a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Ainsi, conformément aux articles 664 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, la société sera tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice 2007, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

- La Côte d'Ivoire connaît une crise depuis le 19 septembre 2002. Cette situation entraîne pour l'ensemble des opérateurs économiques, un risque systématique dont l'effet ne peut être intégralement appréhendé dans les comptes.

2- Vérifications et informations spécifiques

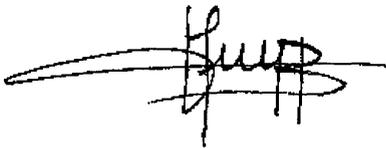
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 16 mai 2006

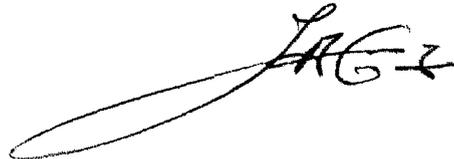
Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Expert comptable diplômé



**Cabinet d'Expertise
Comptable Audit**

Akossay Koffi
Expert comptable diplômé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations conclues à des conditions habituelles.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions conclues au cours de l'exercice 2005

Avec CEDA

Administrateur concerné

La société HACHETTE, représenté par Madame WASTIAUX Marie-Claire.

Nature et objet

Distribution exclusive par NEI, des ouvrages du CEDA.

Modalités

Les prestations de distribution, fournies par les NEI pour le compte du CEDA, entraînent une remise de trente-deux pour cent (32%) sur le public, accordée par CEDA à NEI, sur les ventes réalisées à la clientèle.

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ouvrages du CEDA, dans le cadre de cette convention, s'élève à 1 451 251 888 FCFA au titre de l'exercice 2005.

2 - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

2.1- Conventions d'accords commerciaux

Avec ÉDIPRESSE

Administrateur concerné

La société ÉDIPRESSE, représentée par Monsieur Frédéric VEZY.

Nature et objet

Remises commerciales.

Modalités

NEI accorde à EDIPRESSE, son principal distributeur, les conditions commerciales préférentielles suivantes, liées au volume commercialisé :

- En 2005, un taux de remise de 33,64 % pour les ventes courantes, contre un taux de 28,02 % généralement appliqué. L'exercice précédent, le taux de remise préférentiel appliqué à EDIPRESSE était de 32,53% ;
- Une pratique exclusive de retour d'ouvrages invendus.

Cette convention devrait être matérialisée par écrit et faire l'objet d'une autorisation formelle du Conseil d'Administration, conformément à l'article 438 de l'acte uniforme.

Le chiffre d'affaires net réalisé avec EDIPRESSE, dans le cadre de cette convention, s'élève à 1 170 520 241 FCFA au titre de l'exercice 2005.

2.2- Convention de prestations de service

Avec Hachette Livre

Administrateur concerné

La société HACHETTE, représentée par Madame WASTIAUX Marie-Claire

Nature et objet

Animation stratégique éditoriale et commerciale.

Modalités

NEI bénéficie du savoir-faire de la société HACHETTE LIVRE en matière d'animation stratégique éditoriale et commerciale. Elle bénéficie de l'accès prioritaire aux coéditions HACHETTE LIVRE et à la non concurrence du partenaire sur le marché scolaire ivoirien.

En contrepartie, elle verse à HACHETTE LIVRE une redevance annuelle représentant :

- 4 % du chiffre d'affaires net inférieur à 2 999 millions de FCFA,
- 2 % du chiffre d'affaires net compris entre 3 000 millions de FCFA et 4 999 millions de FCFA,
- 1 % du chiffre d'affaires net supérieur à 5 000 millions de FCFA.

La charge de redevance comptabilisée, au titre de l'exercice 2005, s'élève à 105 122 690 FCFA.

2.3- Convention d'assistance technique

Avec la société Hachette Livre

Administrateur concerné

La société HACHETTE, représentée par Madame WASTIAUX Marie-Claire

Nature et objet

Assistance technique

Modalités

HACHETTE LIVRE met à la disposition des NEI des spécialistes chargés de l'assister dans des domaines spécifiques.

En contrepartie, HACHETTE LIVRE facture aux NEI :

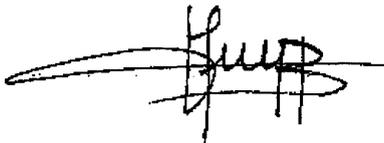
- un forfait journalier de 500 000 FCFA ou 700 000 FCFA selon la nature de l'intervention et la qualification de l'intervenant pour chaque intervention du spécialiste d' HACHETTE LIVRE,
- un forfait journalier pour les frais de séjour en Côte d'Ivoire d'un montant de 100 000 FCFA par intervenant,
- le coût réel des autres frais liés à l'assistance technique.

La charge d'assistance technique comptabilisée, au titre de l'exercice 2005, s'élève à 20 000 000 FCFA.

Abidjan, le 16 Mai 2006

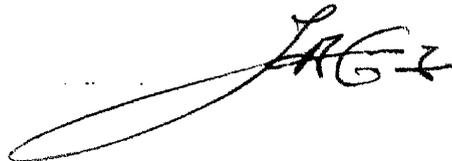
Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Expert comptable diplômé



Cabinet d'Expertise Comptable Audit

Akossay Koffi
Expert comptable diplômé



EXERCICE 2005**BILAN - SYSTÈME NORMAL**Période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

(en Francs CFA)

ACTIF	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
Immobilisations incorporelles nettes	15 541 370	15 000 000
Immobilisations corporelles nettes	128 458 908	144 507 375
Immobilisations financières	24 345 538	24 345 538
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	168 345 816	183 852 913
Stocks	779 864 412	868 479 946
Créances et emplois assimilés	1 503 545 278	1 208 494 171
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 283 409 690	2 076 974 117
Trésorerie - Actif	251 345 532	268 685 915
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	2 703 101 038	2 529 512 945

PASSIF	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et réserves	26 896 678	26 896 678
Report à nouveau	-499 654 513	323 761 568
Résultat net de l'exercice	-83 031 385	-823 416 081
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-421 789 220	-338 757 835
Dettes financières	198 294 172	178 221 009
Dettes d'exploitation	2 917 766 721	2 329 293 986
TOTAL PASSIF CIRCULANT	3 116 060 893	2 507 514 995
Trésorerie - Passif	8 829 365	360 755 785
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	2 703 101 038	2 529 512 945

EXERCICE 2005 **COMPTE DE RÉSULTAT**Période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

(en Francs CFA)

DÉSIGNATION	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
Ventes de marchandises	3 831 216 821	2 789 445 685
Prestations de service	8 428 834	0
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 839 645 655	2 369 179 270
Autres produits	685 722 335	230 612 491
TOTAL	4 525 367 990	2 599 791 761
Achats et frais sur achats	2 676 746 810	1 515 918 624
Variation de stocks	58 240 204	129 079 738
Transport	60 554 472	122 289 431
Services extérieurs	1 309 194 784	1 053 414 110
Impôts et taxes	61 386 791	48 002 469
Autres charges	19 521 495	15 328 052
TOTAL	4 185 644 556	2 884 032 424
VALEUR AJOUTÉE	339 723 434	-284 240 663
Charges du personnel	282 322 853	421 184 497
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	57 400 581	-705 425 160
Dotations aux amort. et provisions	42 996 745	65 416 141
Reprise de provisions	0	43 477 410
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 403 836	-727 363 891
Produits financiers	629	1 393
Charges financières	78 298 850	86 708 583
RÉSULTAT FINANCIER	-78 298 221	-86 707 190
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-63 894 385	-814 071 081
Produits H.A.O.		2 500 000
Charges H.A.O.		
RÉSULTAT H.A.O.		2 500 000
Impôt sur le résultat	19 137 000	11 845 000
RÉSULTAT NET	-83 031 385	-823 416 081

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)Période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

(en Francs CFA)

Réf. Liasse	DESCRIPTION	EMPLOIS	RESSOURCES
	Croissance interne Croissance externe	7 416 485 0	0
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	7 416 485	0
FG	Variation du besoin de financement d'exploitation	0	382 037 162
FH	EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER	7 416 485	382 037 162
FK	EMPLOIS TOTAUX À FINANCER	0	374 620 677
FL	Financement interne		-40 034 640
FS	RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	40 034 640	
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	0	334 586 037
FW	VARIATION DE LA TRÉSORERIE	334 586 037	

TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes et les bilans dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le cadre de ces dispositions n'a été conclue dans le courant de l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à la somme de 83 031 385 FCFA, intégralement au compte de report à nouveau.

Par suite de cette affectation, le compte « Report à Nouveau » qui présentait un solde débiteur de 499 654 513 FCFA devient débiteur de 582 685 898 F.CFA.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de :

- l'Etat de Côte d'Ivoire représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances,
- l'Etat de Côte d'Ivoire représenté par le Ministère de la Culture,
- l'Etat de Côte d'Ivoire représenté par le Ministère de l'Education Nationale,

pour une durée de six (6) ans prenant effet rétroactivement à l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2003 et se terminant avec l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

- Monsieur Guy Lambin,
- Monsieur Saliou Touré,
- Monsieur Lamine Konaté.

pour une durée de six (6) ans prenant effet rétroactivement à l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004 et se terminant avec l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de reprendre au compte de la société tous les actes et engagements souscrits en son nom par le Conseil d'Administration et le Directeur Général dans le courant des exercices 2004 et 2005.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes en fonction au cours de ces exercices.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale fixe à la somme 11 050 000 FCFA, le montant annuel brut global des indemnités de fonction allouées au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu.